

M. Raphaël SCHELLENBERGER
Député du Haut-Rhin

Madame Patricia MIRALLES

Ministre déléguée chargée de la mémoire et
des anciens combattants
Ministre des armées
14 rue Saint Dominique
75700 PARIS 07 SP

Cernay, le 25 juin 2025

Références : RSC/2506MB

Objet : reconnaissance et indemnisation des orphelins de « malgré-nous »

Madame la Ministre,

Je souhaite appeler votre bienveillante attention sur une question qui, 80 ans après les faits, continue de raviver une plaie douloureusement ancrée dans la mémoire collective des territoires d'Alsace et de Moselle, dont je suis issu : celle des incorporés de force, les « Malgré-Nous ».

Durant la Seconde Guerre mondiale, 127 500 alsaciens et mosellans ont été enrôlés de manière contrainte dans l'armée allemande. Cette conscription imposée les a conduits, pour beaucoup, à tomber sur le front de l'Est. D'autres ont été faits prisonniers, notamment par les forces soviétiques, et envoyés dans des camps tels que Tambov ou Kirsanov, où beaucoup ont péri dans des conditions inhumaines. On estime à plus de 30 000 le nombre de ceux qui sont morts ou portés disparus sous un uniforme qu'ils n'avaient pas choisi. Derrière eux, ce sont des milliers d'orphelins qui ont grandi dans la douleur et le silence.

Aujourd'hui encore, bien que la Nation ait rendu hommage aux incorporés de force à travers les paroles des derniers présidents de la République, leurs enfants demeurent exclus des dispositifs de réparation prévus par les décrets n°2000-657 du 13 juillet 2000 et n°2004-751 du 27 juillet 2004. Ces textes limitent l'indemnisation aux seuls orphelins de victimes de persécutions antisémites ou d'actes de barbarie. Une telle exclusion alimente un profond sentiment d'oubli de la part de la République — un sentiment d'autant plus incompréhensible que la mémoire, elle, a été reconnue.

À cette réalité s'ajoute celle des « Malgré-Elles » — ces 15 000 femmes originaires d'Alsace et de Moselle, enrôlées de force dans les structures nazies entre 1942 et 1945, dont le sort reste également méconnu.

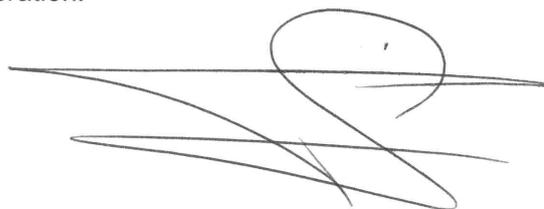
.../...

Leurs enfants, eux aussi orphelins, connaissent la même absence de réparation.

Le devoir mémoriel imposerait de ne pas hiérarchiser les douleurs, ni de conditionner les réparations à une lecture trop étroite de l'histoire. Les orphelins des « Malgré-Nous » et des « Malgré-Elles » devraient être traités avec la même dignité et la même équité que les autres victimes de la Seconde Guerre mondiale. Si les cadres juridiques existants ne permettent pas d'élargir les dispositifs actuels, un nouveau décret spécifique pourrait être envisagé.

En tant que parlementaire alsacien, je me fais l'écho d'une attente légitime et profonde.

Je vous remercie pour l'attention que vous porterez à cette demande, et je vous prie d'agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name.

Raphaël Schellenberger